

AUTORISATION - CARTE DE SORTIE - ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Du CE2 au CM2, vous avez la possibilité d'autoriser votre enfant à rentrer seul.

Tout enfant ayant une autorisation et une carte de sortie
ne sera plus sous la responsabilité de l'école une fois sorti de l'établissement.

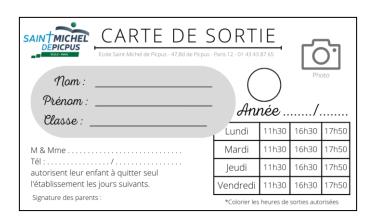
Trois étapes pour obtenir une carte de sortie :

1. Remplir ce document et le remettre à l'accueil ou à l'enseignant de votre enfant.

Autorisation de sortie						
Je (nous) soussigné(e)(s)					
autorise(ons) mon(not		en d	classe de			
à rentrer seul aux date	s et heures i	ndiquées ci-	dessous :			
		11h30	16h30	17h50]	
	Lundi					
	Mardi					
	Jeudi					
	Vendredi					
Paris, le		Signatures :				

- 2. Remplir la carte cartonnée jointe comme suit :
 - Indiquer vos noms et coordonnées
 - Colorier les cases des jours et heures où votre enfant est autorisé à rentrer seul
 - Coller une photo d'identité en haut à droite de la carte
 - Retourner la carte signée à l'enseignante de votre enfant ou à l'accueil.
- 3. La **carte de sortie** sera **tamponnée, plastifiée** et ainsi **validée**, puis remise à votre enfant. Il devra en prendre soin et la présenter à chaque sortie.

ATTENTION: utiliser un Bic et pas un stylo Frixion dont l'encre disparait quand elle est chauffée!



CONSEIL IMPORTANT

Dans le cas où votre enfant resterait seul à vous attendre sur le trottoir, après la fermeture des portes, conseillez-lui de rentrer dans le hall du secrétariat au 47 pour vous y attendre en toute sécurité.